



Bulletin Officiel

N° 4417 Jeudi 15 Août 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA
PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

« TUNISIE LEASING 2013-1 » 4-9

COURBE DES TAUX

10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012

- GROUPE BANQUE DE L'HABITAT

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE ARRETES AU 30/06/2013

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2013

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERES SALAMBO SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

Renouvellement du Contrat de Liquidité de «CARTHAGE CEMENT»

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et l'intermédiaire en bourse MACSA informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 23/06/2013.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société CARTHAGE CEMENT est rentré en vigueur le 25/06/2012. Il était composé de 2 775 946 actions CARTHAGE CEMENT et de 6 102 ,145 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 23/06/2013, ce contrat était composé de 2 346 263 actions CARTHAGE CEMENT et de 5 090,339 dinars de liquidité.

Il est à noter que la société CARTHAGE CEMENT mettra en œuvre à compter du 07/08/2013 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions CARTHAGE CEMENT et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 2 346 263 actions CARTHAGE CEMENT et de 5 090,339 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire

« Tunisie Leasing 2013-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **29/05/2012** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **23/04/2013** a décidé d'émettre un emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,50% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,50% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ **Catégorie A** : 7% sur 5 ans.
- ❖ **Catégorie B** : 7,25% sur 7 ans avec 2 années de grâce.

Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligatoire « Tunisie Leasing 2013-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2013-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/08/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/10/2013** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/08/2013** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 168 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délais de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2013** seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/10/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- ✓ Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
- ✓ Taux fixe: Taux annuel brut de 7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grace:**

Taux fixe: Taux annuel brut de 7,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03/10** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/10/2018** pour la catégorie A et pour le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 735 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,226% à titre indicatif). Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2018** pour la catégorie A et le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03/10** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **03/10/2014** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2016**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7% l'an (pour la catégorie A) et 7,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013 qui est égale à 4,299% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» sont émises selon deux catégories une catégorie A sur une durée de **5 ans** et une catégorie B sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,751 années** (pour la catégorie A) et **4,317 années** (pour la catégorie B).

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+(tun)** et sa note à court terme à **F2(tun)**, avec perspective stable. En date du 13 février 2013, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et **F2 (tun)** pour la note à court terme.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées **F1**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **02 aout 2013**.

- Suite -

La note **BBB+** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues par les souscripteurs de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants : TL 2007/2, TL 2008/1, TL 2008/2, TL 2008/3, TL 2009/1, TL Subordonné 2009, TL 2009/2, TL 2010/1, TL 2010/2, TL Subordonné 2010, TL 2011/1, TL 2011/2, TL 2011/3, TL 2012/1, TL 2012/2, TL Subordonné 2013. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par la STICODEVAM

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro n° **13-0831** en date du **07 août 2013**, du document de référence «**Tunisie Leasing 2013**» enregistré auprès du CMF en date du **10 juillet 2013** sous le n° **n°13-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 30 aout 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2013 et le 31 aout 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 AOUT 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,796%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,798%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,799%	1 001,787
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,800%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,802%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,807%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,810%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,812%	1 016,748
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,814%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,817%	1 029,323
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014	4,819%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,949%	1 028,312
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,119%	997,465
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,223%	1 000,176
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,371%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,695
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 040,486
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,375
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,365
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,343
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,435
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,835

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION				
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	146,208	146,221
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>				
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	12,871	12,872
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1,325	1,325
<i>35,569</i>				
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	35,865	35,870
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	48,753	48,757
<i>48,489</i>				
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	158,692	158,396
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	553,134	552,932
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	118,663	118,562
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	121,829	121,718
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	116,386	116,384
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	111,501	111,466
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	87,050	86,754
13	FCP KOUNOUZ	TSI	127,703	127,899
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	96,587	96,142
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	106,384	106,525
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	1 336,796	1 337,617
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	2 249,795	2 260,522
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	103,675	103,633
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	102,171	102,148
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	122,234	122,276
21	FCP FINA 60	FINACORP	1 185,710	1 184,878
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	124,293	124,748
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	15,252	15,277
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	5 894,757	5 901,266
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	5 044,080	5 045,170
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	2,181	2,176
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	1,889	1,886
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	1,106	1,102
OPCVM DE DISTRIBUTION				
Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>				
29	SANADETT SICAV	AFC	106,525	106,537
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	102,833	102,844
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	104,119	104,134
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	101,082	101,104
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	101,927	101,939
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	105,440	105,450
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	102,466	102,478
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,047	102,058
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,631	102,641
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	104,086	104,094
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	100,453	100,463
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	102,600	102,612
41	FINA O SICAV	FINACORP	102,613	102,623
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	105,320	105,331
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	104,111	104,121
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	101,978	101,986
45	SICAV RENDEMENT	SBT	101,159	101,168
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	103,164	103,175
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	101,006	101,017
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	102,132	102,142
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	103,090	103,096
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	100,978	100,989
51	AL HIFADH SICAV	TSI	102,263	102,274
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	103,404	103,413
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	100,846	100,856

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>				
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	10,368	10,369
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	101,553	101,563
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	102,111	102,123
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	99,740	99,808
<i>SICAV MIXTES</i>				
58	ARABIA SICAV	AFC	66,827	66,747
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	149,117	149,085
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	1483,588	1 483,145
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	107,893	107,884
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	106,663	106,641
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	85,010	84,752
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	16,608	16,620
65	SICAV CROISSANCE	SBT	271,423	271,201
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	35,914	35,768
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	2 339,315	2 336,269
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	75,916	75,655
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	56,487	56,396
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	100,329	100,281
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	110,134	110,287
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	99,379	99,251
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>				
73	FCP IRADETT 20	AFC	11,295	11,296
74	FCP IRADETT 50	AFC	12,001	11,991
75	FCP IRADETT 100	AFC	14,793	14,763
76	FCP IRADETT CEA	AFC	14,364	14,330
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	11,811	11,797
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	10,662	10,654
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	10,442	10,441
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	10,585	10,586
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	125,770	125,497
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	126,411	126,218
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	10,200	10,195
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	102,540	102,194
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	19,869	19,867
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	78,761	78,781
87	FCP AFEK CEA	TSI	79,654	79,716
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	97,106	97,128
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	94,208	94,225
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	99,131	99,066
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	99,248	99,241
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	95,522	95,530
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	101,834	101,489
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	127,866	128,330
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	10,549	10,578
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	115,411	115,844
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	116,498	116,609
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	102,207	102,722
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	97,251	98,007
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	182,173	181,892
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	161,355	161,261
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	141,496	141,558
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	9 881,048	9 871,046
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	19,655	19,668
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	131,794	132,187
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	1 499,446	1 500,463
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	105,555	107,343
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	87,825	87,825
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	113,559	113,560*
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	9 040,259	9 035,258
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	9,478	9,502
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>				
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	9,275	9,300

* Annule et remplace la VL du 14 août 2013

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**GROUPE BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Le Groupe de la Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au **31 décembre 2012**. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Chiheb GHANMI et Chérif BEN ZINA.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Unité : en Dinars)

		31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIF</u>	NOTE		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT		442 471 078	121 120 749
Créances sur les établissements bancaires et financiers		63 854 883	144 780 277
Créances sur la clientèle	1	4 423 598 266	4 251 082 377
Portefeuille titres commercial	2	217 664 935	217 207 150 *
Portefeuille titres d'investissement		215 692 125	203 167 199 *
<i>Titres mise en équivalence</i>		40 106 811	38 074 325
<i>Autres Titres d'investissement</i>		175 585 314	165 092 874
Valeurs immobilisées		142 235 003	153 785 428
Autres actifs		481 767 493	506 852 756 *
TOTAL ACTIF		5 987 283 783	5 597 995 936
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale de Tunisie, CCP			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		207 914 525	331 167 719
Dépôts et avoirs de la clientèle		3 750 686 838	3 295 148 149
Emprunts et ressources spéciales		692 553 958	772 108 112
Autres passifs		689 627 941	697 512 108 *
TOTAL PASSIF		5 340 783 262	5 095 936 088
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		89 802 000	89 802 000
Réserves consolidés	4	363 704 719	342 030 784 **
Résultats consolidé	5	12 697 801	12 285 221
Intérêts minoritaires	3	180 296 001	57 941 843
TOTAL CAPITAUX PROPRES		646 500 521	502 059 848
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 987 283 783	5 597 995 936

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

** la défalcation du poste réserves en réserves et réserves pour réinvestissement

exonères fera l'objet d'une résolution à approuver par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2012	31/12/2011
Cautions, avals et autres garanties données	380 069 397	350 483 182
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	45 163 461	36 758 829
B- En faveur de la clientèle	334 905 936	313 724 353
Crédits documentaires	151 945 706	137 708 129
Actifs donnés en garantie	-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	532 015 103	488 191 311
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	1 035 844 530	1 146 916 743
A- En faveur des établissements bancaires et financiers	1 663 683	2 296 549
B- En faveur de la clientèle	1 034 180 847	1 144 620 194
Engagements sur titres	5 575 165	8 177 398
A- Participations non libérées	5 575 165	8 177 398
B- Titre à recevoir	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	1 041 419 695	1 155 094 141
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement reçus	347 915 021	376 485 136
Garanties reçues	84 267 831	75 482 925
A- Garanties reçues de l'Etat	-	-
B- Garanties reçues d'autres établissements Bancaires et financiers et d'assurances	-	-
C- Garanties reçues de la clientèle	84 267 831	75 482 925
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	432 182 852	451 968 061

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**(Période allant du 01/01 au 31/12/2012)***(Unité : en Dinars)*

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et revenus assimilés		266 973 112	252 330 631
Commissions (en produits)		43 898 958	40 891 610
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		24 133 797	25 672 280
Revenus du portefeuille d'investissement		56 916	3 330 660
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		335 062 783	322 225 181
CHARGES D'EXPLOITATION			
Intérêts encourus et charges assimilées		123 180 665	123 589 924
Commissions encourues		5 117 283	6 343 991
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		128 297 948	129 933 915
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE			
		206 764 835	192 291 266
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-78 149 960	-88 399 650
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-12 456 661	-4 852 139
Autres produits d'exploitation		69 064 692	67 951 618
Frais de personnel		-87 354 154	-81 799 282
Charges générales d'exploitation		-54 950 484	-55 689 115
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-8 264 991	-8 214 535
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 653 277	21 288 163
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		2 089 469	227 502
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	5	-5 271 290	225 496
Goodwill		-	-
Impôts sur les sociétés		-9 928 149	-6 739 113
Part des minoritaires	3	-8 845 506	-2 716 827
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		12 697 801	12 285 221
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5	12 697 801	12 285 221
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	6	974 488	-4 167 327
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		13 672 289	8 117 894

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**(Période allant du 01/01 au 31/12/2012)***(Unité : en Dinars)*

	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	206 345 604	378 013 224
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-135 878 900	-126 158 599
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	10 167 291	16 774 376
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	22 545 269	81 875 500
Prêts et avances / remboursement prêts et avances auprès de la clientèle	-258 941 124	-347 123 412
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle	456 997 832	-42 438 150
Titres de placement	4 024 258	-38 255 511
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	128 154 698	-261 781 930
Sommes reçues des débiteurs divers	- 45 568 478	-69 529 357
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 715 924	20 685 712
Impôts sur les bénéfices	-9 928 149	-6 739 113
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	383 634 225	-394 677 260
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	56 916	2 621 603
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-17 866 342	-6 511 870
Acquisitions/cessions sur immobilisations	5 299 103	-6 353 555
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-12 510 323	-10 243 822
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emission d'actions	2 850 000	2 500 000
Emissions d'emprunts et ressources spéciales	-73 932 765	-64 766 961
Dividendes versés	-7 200 000	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-78 282 765	-62 266 961
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	8 900 860	9 631 286
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	301 741 997	-457 556 757
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	101 223 989	558 780 746
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	402 965 986	101 223 989

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

(Les chiffres sont exprimés en mDT : Milliers de Dinars Tunisiens)

1 - REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des éléments de l'actif :

La rubrique AC7 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement des primes reversées aux compagnies d'assurances de la rubrique PA5 d'un montant de 61 175 964 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers du Groupe BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements**Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2012, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière

suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation. Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà

prévus par la circulaire BCT91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants:

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.
- La couverture des engagements par les stocks non encours vendus.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50mDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2012, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 5 000 MD.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE SYNTHESE

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

METHODES DE CONSOLIDATION

- **Sociétés consolidées par intégration globale**

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique

- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

- **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves.
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence".
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

REGLES DE CONSOLIDATION

- **Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation**

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

- **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04

du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les titres sont classés en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

IMPOTS SUR LE RESULTAT

- **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

- **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 13 sociétés au 31 décembre 2012 : 12 sociétés toutes consolidées par intégration globale et une nouvelle société l'UTB mise en équivalence :

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Ainsi, les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation
	2012	2011	
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	99,78%	99,78%	<i>Intégration globale</i>
<i>Modern Leasing</i>	46,19%	45,16%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIM SICAR</i>	52,32%	52,22%	<i>Intégration globale</i>
<i>SICAF BHEI</i>	53,03%	53,02%	<i>Intégration globale</i>
<i>SIFIB</i>	61,98%	61,93%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	76,32%	76,11%	<i>Intégration globale</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	35,54%	35,43%	<i>Intégration globale</i>
<i>SOPIVEL</i>	57,30%	57,08%	<i>Intégration globale</i>
<i>Assurances SALIM</i>	32,99%	32,48%	<i>Intégration globale</i>
<i>SICAV BH Placement</i>	65,65%	-	<i>Intégration globale</i>
<i>SICAV BH Obligataire (*)</i>	4,98%	-	<i>Intégration globale</i>
<i>STIMEC</i>	42,66%	42,55%	<i>Intégration globale</i>
<i>TFB</i>	43,32%	43,32%	<i>Mise en équivalence</i>

(*) La société « SICAV BH Obligataire » est retenue dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la Banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire dans cette organisme et la filiale SIFIB BH assure celle de gestionnaire.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés au 31/12/2012 en tenant compte des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes audités, se présentent comme suit:

FILIALLES	ETATS FINANCIERS	RAPPORT C A C
<i>Banque de l'Habitat (société mère)</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Modern Leasing</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIM SICAR</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SICAF BHEI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SIFIB</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Générale de Recouvrement de Créances</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Société Moderne de Titrisation</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>SOPIVEL</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SICAV BH Placement</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>SICAV BH Obligataire</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>Assurances SALIM</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>
<i>STIMEC</i>	<i>NON</i>	<i>NON</i>
<i>TFB</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

NOTE 1 –CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31/12/2012, les créances sur la clientèle totalisent 4 423 598 mDT contre 4 251 082 mDT au 31/12/2011 soit une augmentation de 172 516 mDT.

A la date du 31/12/2012, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 md, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Immobilier (1)	522 349	520 353	146 627	132 484	668 976	652 837
Services (1)	897 647	819 739	191 858	169 033	1 089 505	988 773
Industrie	786 606	737 169	75 118	69 669	861 724	806 838
Tourisme	84 456	115 029	179 145	145 658	263 601	260 687
Agriculture	18 109	14 417	6 005	5 815	24 114	20 232
Total brut	2 309 167	2 206 707	598 753	522 660	2 907 920	2 729 367

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, SOMATRA GET, l'Office National de l'Huile, la SNCFT, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc..., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

Au 31 Décembre 2012, les engagements de ces relations se présentent comme suit :

Relation	Crédits	CCD	DECOUVERT MOBILISE	FINANCEMENT DEVICES IMPORT	Impayés	CTX	E/S	Total
S.T.S.ELFOULADH	18 098	11 102	46 000	4 620	-	-	2 077	81 897
SOMATRA GET	10 576	5 955	-	-	-	-	31 639	48 170
O N H	12 387	5 305	19 000	-	139	-	-	36 832
SNCFT	33 904	-	-	-	-	-	8	33 912
S T I R	24 876	-	-	-	-	-	-	24 876
SPROLS	20 505	-	-	-	-	-	-	20 505
TUNIS AIR	-	-	-	20 026	-	-	-	20 026
TRANSTU	7 162	3 065	8 000	-	-	-	-	18 226
SNCPA	2 121	4 384	-	-	11 367	1	24	17 896
MUNICIPALITE DE TUNIS	4 650	-	-	-	5 929	7 195	592	18 366
SNTRI	520	769	-	-	-	-	-	1 289
Total	134 799	30 580	73 000	24 646	17 435	7 196	34 340	321 995

NOTE 2– PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2012	31/12/2011
BANQUE DE L'HABITAT (*)	147 990	143 297
S I F I B	2 714	2 852
MODERN LEASING	2	1 001
S I C A R	38 008	44 449
S I C A F	3 898	6 189
ASSURANCE SALIM	23 741	19 044
SMT	-	309
SOPIVEL	1 312	66
TOTAL	217 665	217 207

(*) dont 133 508 Mille Dinars de BTA

NOTE 3-INTERETS DES MINORITAIRES

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2012			31/12/2011		
	Part des minoritaires dans le résultat	Part des minoritaires dans les réserves	total	Part des minoritaires dans le résultat	Part des minoritaires dans les réserves	total
BANQUE DE L'HABITAT	3 362	-125	3 237	5 907	19	5 926
S I F I B	163	1 511	1 674	661	1 304	1 965
MODERN LEASING	1 522	14 747	16 269	-1 667	15 937	14 270
S I C A R	-525	7 476	6 951	675	7 318	7 993
S I C A F	-167	7 116	6 949	-345	7 393	7 048
S M T	-16	-288	-304	-36	-263	-299
S G R C	125	858	983	124	712	836
ASSURANCE SALIM	183	20 817	21 000	-463	19 591	19 128
SOPIVEL	-185	4 628	4 443	-1 986	3 333	1 347
S T I M E C	-107	-94	-201	-153	-119	-272
SICAV BH PLACEMENT	28	1 190	1 218			
SICAV BH OBLIGATAIRE	4 462	113 615	118 077			
TOTAL	8 845	171 451	180 296	2 717	55 225	57 942

NOTE 4 -LES RESERVES CONSOLIDEES

(en milliers de dinars)

SOCIETES	31/12/2012			31/12/2011	
	CAPITAUX ET RESERVE	INTERETS DES MINORITAIRES	VALEUR TITRES A ELIMINER	RESERVES CONSOLIDEES	RESERVES CONSOLIDEES
BANQUE DE L'HABITAT	359 030	-125	696	358 459	338 466
S I F I B	6 061	1 511	2 799	1 751	1 408
MODERN LEASING	30 227	14 747	10 925	4 555	5 012
S I C A R	18 480	7 476	11 972	-968	-1 161
S I C A F	16 047	7 116	8 421	510	822
S M T	-424	-288	225	-361	-347
S G R C	4 493	858	2 000	1 635	1 137
ASSURANCE SALIM	31 368	20 817	8 754	1 797	1 803
SOPIVEL	11 315	4 628	8 690	-2 003	-1 918
S T I M E C	302	-94	555	-159	-30
SICAV BH PLACEMENT	4 522	1 190	4 481	-1 149	
SICAV BH OBLIGATAIRE	119 851	113 615	10 965	-4 729	
<u>TFB</u>	4 368			4 367	-3 161
* <i>ECART DE CONVERSION</i>					566
* <i>GOODWILL</i>					-
* <i>Réserves sur titres mis en équivalence</i>	4 368	-	-	4 367	-3 727
TOTAL	605 640	171 451	70 483	363 705	342 031

NOTE 5-RESULTATS CONSOLIDES

(en millier dinars)

SOCIETES	RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS DES MINORITAIRES	SOCIETE MISES EN EQUIVALENCE	RESULTAT CONSOLIDE
BANQUE DE L'HABITAT	18 905	3 362		15 543
S I F I B	317	163		154
MODERN LEASING	1 276	1 522		-246
S I C A R	-451	-525		74
S I C A F	-202	-167		-35
S M T	-29	-16		-13
S G R C	419	125		294
ASSURANCE SALIM	1 811	183		1 628
SOPIVEL	163	-185		348
S T I M E C	-176	-107		-69
SICAV BH PLACEMENT	85	28		57
SICAV BH OBLIGATAIRE	4 696	4 462		234
<u>TFB</u>			-5 271	-5 271
* <i>QUOTE PART</i>			-5 271	
TOTAL	26 814	8 845	-5 271	12 698

NOTE 6 –MODIFICATIONS COMPTABLES

Il s'agit d'une modification comptable provenant de la reprise des intérêts générés de la variation du taux de marché monétaire pour un montant net d'impôt de 974 488 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**



Société inscrite au Tableau de l'OECT
Membre de CPA International
9, Ibn Hafis, Mutuelle ville 1002 Tunis
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Société inscrite au Tableau de l'OECT
Member of DFK International
02, Rue 7299 – El Menzah 9 A -1013 Tunis
Tél. : 71 880 933 – 71 887 294
Fax. : 71 872 115
E-mail : cmc@hexabyte.tn

GROUPE BANQUE DE L'HABITAT RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

I – Rapport sur les états financiers consolidés

1. Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la « Banque de l'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 Juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de certains comptes, dont principalement, certains comptes de caisse, les comptes de sinistres à récupérer, les comptes inter-siège et les comptes monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas été couverts totalement par des provisions pour risques de la part de la Banque ainsi que des insuffisances au niveau des procédures d'apurement des suspens antérieurs en produits dont principalement les suspens des comptes monétique.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme

national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.
- Des insuffisances au niveau des procédures de rapprochement et justification des écarts entre les soldes comptables des comptes d'engagements de la clientèle et les engagements extra-comptables déclarés ainsi que les comptes des créances rattachées et les comptes des intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. Comme indiqué dans la note aux états financiers consolidés n°1, des engagements importants de certains organismes et entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et s'élevant à fin 2012 à 322 Millions de Dinars sont classés par la banque parmi les actifs courants. Ce traitement adopté par la banque pour l'évaluation des risques sur le secteur publique tient compte de l'engagement implicite de l'Etat à soutenir et structurer financièrement ces relations.

L'appréciation et l'évaluation des risques sur ces engagements ainsi que l'impact sur les provisions, les résultats et les capitaux propres de la banque sont essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

6. La société mère ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 16 146 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les
-

autorités compétentes auprès de l'OECD afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.

7. Contrairement aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas reçu les états financiers et les rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société Moderne de Titrisation et la Société « STIMEC » incluses dans le périmètre de consolidation.
8. Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » a été traduit uniquement par l'élimination des opérations réciproques. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC » ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

Opinion

9. A notre avis et compte tenu de ce qui précède et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Groupe de la « Banque de l'Habitat » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les situations suivantes:

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers «Note n°6- Capitaux propres», la Banque a procédé au cours de l'exercice 2012 à la correction des estimations antérieures se rapportant aux variations du TMM et qui s'est traduite par une augmentation des capitaux propres d'ouverture à hauteur de 974 Mille Dinars.
2. La Banque a procédé à la révision périmètre de consolidation de l'exercice 2012 par rapport à celui retenu en 2011 et ce travers l'intégration des sociétés « SICAV BH Placement » et « SICAV BH Obligataire ».

Les états financiers consolidés de l'exercice 2011, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte de cette modification.

3. Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2012 à 62 143 Mille Dinars dont 20 807 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette
-

relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010, 2011 et 2012. L'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués, en 2012, compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

II- Vérification spécifique

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

- Sur la base de notre examen, et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'autres incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contre dire les états financiers consolidés du Groupe de la « Banque de l'Habitat » arrêtés au 31 Décembre 2012.

- En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

- Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2012 à 82,56 % soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 235,97 Millions de Dinars.

Tunis, le 07 Août 2013

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GAC-CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC-DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMT (Sté Conseil & Audit).

Période du 01/01/2013 au 30/06/2013
(en dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	<i>III-1</i>	1 617 494	760 344	767 619
Moins : amortissements	<i>III-1</i>	-645 471	-543 064	-593 290
		972 022	217 279	174 329
Immobilisations corporelles	<i>III-1</i>	274 423 179	259 477 139	268 147 483
Moins : amortissements	<i>III-1</i>	-143 351 193	-132 664 968	-138 129 816
Moins : provisions		-358 827	-358 827	-358 827
		130 713 158	126 453 344	129 658 841
Immobilisations financières	<i>III-1</i>	163 095 053	128 764 420	133 433 053
Moins : provisions	<i>III-1</i>	-7 200 000	-4 200 000	-5 700 000
		155 895 053	124 564 420	127 733 053
Total des actifs immobilisés		287 580 234	251 235 043	257 566 223
Autres actifs non courants	<i>III-2</i>	2 002 663	2 159 723	2 979 951
Total des actifs non courants		289 582 897	253 394 766	260 546 173
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	<i>III-3</i>	47 874 704	42 449 644	40 304 141
Moins : provisions		-629 961	-357 396	-357 396
		47 244 743	42 092 248	39 946 745
Clients et comptes rattachés	<i>III-4</i>	68 659 871	80 277 599	60 461 311
Moins : provisions		-9 045 793	-8 295 235	-8 695 235
		59 614 078	71 982 364	51 766 076
Autres actifs courants	<i>III-5</i>	12 835 376	7 187 628	4 387 932
Placements et autres actifs financiers	<i>III-6</i>	3 998 220	11 596 000	4 162 429
Moins : provisions		-119 000		
		3 879 220	11 596 000	4 162 429
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>III-7</i>	4 981 336	21 016 890	10 061 619
Total des actifs courants		128 554 753	153 875 129	110 324 802
TOTAL DES ACTIFS		418 137 650	407 269 895	370 870 975

Bilan

Période du 01/01/2013 au 30/06/2013

(en dinar Tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
Capitaux propres				
Capital social	III-8	80 000 000	76 000 000	76 000 000
Réserves	III-8	16 308 771	15 308 771	15 308 771
Autres capitaux propres	III-8	48 837 432	27 355 543	27 355 543
Résultats reportés	III-8	76 958 327	80 545 755	80 545 755
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		222 104 530	199 210 069	199 210 069
Résultat net de la période		71 169 907	48 914 373	49 412 572
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				24 816 815
Total des capitaux propres avant affectation		293 274 437	248 124 442	273 439 456
PASSIFS				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts	III-9	7 029 074	10 723 926	7 029 074
Autres passifs financiers	III-10	38 242 206	36 145 874	37 342 377
Provisions	III-11	3 409 433	2 734 433	3 184 433
Total des passifs non courants		48 680 713	49 604 234	47 555 885
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	III-12	17 640 253	19 743 128	18 013 619
Autres passifs courants	III-13	42 058 957	73 114 152	23 587 393
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-14	16 483 291	16 683 940	8 274 622
Total des passifs courants		76 182 500	109 541 219	49 875 634
TOTAL DES PASSIFS		124 863 213	159 145 453	97 431 519
Total des capitaux propres et des passifs		418 137 650	407 269 895	370 870 975

Etat de résultat
Période du 01/01/2013 au 30/06/2013
(en dinar Tunisien)

	NOTES	Au 30/06/2013	Au 30/06/2012	Au 31/12/2012
Produits d'exploitation				
Revenus	III-15	154 816 533	131 609 877	292 192 193
Autres produits d'exploitation	III-16	14 029 126	11 912 291	25 057 096
Production immobilisée		0	0	72 274
Total des produits d'exploitation		168 845 659	143 522 168	317 321 564
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-17	806 998	745 909	-140 569
Achats de marchandises consommés	III-18	21 133 143	16 967 389	38 102 284
Achats d'approvisionnements consommés	III-19	76 070 478	65 131 311	150 244 924
Charges de personnel	III-20	13 540 814	11 924 330	24 188 889
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-21	6 944 559	5 941 406	13 496 717
Autres charges d'exploitation	III-22	15 939 544	16 934 950	35 642 958
Total des charges d'exploitation		134 435 535	117 645 295	261 535 204
Résultat d'exploitation		34 410 124	25 876 873	55 786 360
Charges financières nettes				
Charges financières nettes	III-23	-3 143 099	-1 711 919	-3 975 696
Produits des placements	III-24	46 671 753	29 627 821	30 080 875
Autres gains ordinaires	III-25	186 365	419 071	431 025
Autres pertes ordinaires	III-26	-104 636	-157 473	-337 940
Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôt		78 020 507	54 054 373	81 984 625
Impôt sur les sociétés		6 850 600	5 140 000	7 755 239
Résultat des activités ordinaires		71 169 907	48 914 373	74 229 387
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)				
Résultat des activités ordinaires après impôt		71 169 907	48 914 373	49 412 572
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement				24 816 815
Effets des modifications comptables (net d'impôt)				
Résultat net de l'exercice		71 169 907	48 914 373	74 229 387

Etat de flux de trésorerie
Période du 01/01/2013 au 30/06/2013
(en dinar Tunisien)

Désignations	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice	71 169 907	48 914 373	74 229 387
Ajustements pour amortissements et provisions	7 859 065	5 115 109	13 240 772
Ajustements pour casse bouteilles	704 494	826 297	1 755 946
Ajustements pour reprise sur provisions	-15 361	-1 666	-109 666
Variation des stocks	-7 570 563	-6 578 233	-4 432 730
Variation des créances	-7 298 731	-12 077 598	8 935 192
Variation des autres actifs	-7 305 947	-4 407 965	-2 301 927
Variations des fournisseurs et autres dettes	18 098 197	10 048 000	1 246 733
Ajustements pour plus ou moins value sur cession	-5 324	-28 133	-28 133
Ajustements pour encaissement de dividendes	-38 092 433	-25 472 060	-29 533 991
Transfert des charges			-72 274
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	37 543 304	16 338 125	62 929 309
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 487 619	-18 352 343	-27 852 472
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Encaissements dividendes et autres distributions	38 092 433	25 472 060	29 533 991
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-29 662 000	-10 117 783	-14 491 837
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Encaissements des cessions des titres de participations			200 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	942 814	-2 998 067	-12 610 318
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements Dividendes et autres distributions	-51 918 420	-145 000	-42 784 209
Décaissements provenant des emprunts bancaires	-1 408 694	-1 768 596	-4 008 729
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks			
Encaissements provenant d'autres emprunts			
Remboursement d'autres emprunts			
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	29 000 000	8 300 000	24 700 000
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-29 000 000	-14 700 000	-24 700 000
Décaissements pour autres formes de placement monétaire			
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	140 000	266 000	673 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-53 187 114	-8 047 596	-46 119 938
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie	<u>-14 700 996</u>	<u>5 292 462</u>	<u>4 199 053</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>5 484 254</u>	<u>5 484 254</u>	<u>1 285 201</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>-9 216 742</u>	<u>10 776 716</u>	<u>5 484 254</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	JUIN 1925
Capital social	80.000.000 de dinars
Nombre de titres	80.000.000 actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord – 1080 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la **SOCIETE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE** sont :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
- B.N.A. Participations	11 207 305	14,01 %
- S.T.A.R.	6 547 582	8,37 %
- Brasseries et Glacières Internationales	28 377 218	35,47 %
- Maghreb Investissement	10 884 836	13,61 %
- Autres actionnaires	22 983 059	28,54 %
TOTAL	80 000 000	100,00 %

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et les arrêtés du Ministère des Finances, portant approbation des normes comptables.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation.....	10 %
- Emballages commerciaux durables (les casiers)	10 %

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse semestrielle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors taxes,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2013, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES :

III – 1-1 : Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les acquisitions du premier semestre 2013 se sont élevées à 8 161 650 dinars. Elles concernent principalement les constructions, le matériel de brasserie, de boissons gazeuses, les autres immobilisations et les emballages commerciaux.

III-1-2 - Les immobilisations financières :

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

- **Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :**
 - La souscription et la libération de 1 663 200 dinars représentant les 16 632 actions souscrites à l'augmentation du capital de la S G B I A.
 - La souscription et la libération de 4 595 000 dinars représentant les 45 950 actions souscrites à l'augmentation du capital de la PREFORME.
 - la souscription et la libération de 21 396 800 dinars représentant les 4 279 360 actions souscrites à l'augmentation du capital de la SOSTEM.
 - la souscription et la libération de 915 000 dinars représentant les 9150 actions souscrites à l'augmentation du capital de la SMVDA.
 - la souscription et la libération de 1 092 000 dinars représentant les 109 200 actions souscrites à l'augmentation du capital de la S T B O .
- **Réduction du capital :**

La valeur des 7776 actions de 100 dinars chacune soit 777 600 dinars, appartenant à la société dans le capital de la SFBT Distribution ont été réduites à 194 400 dinars conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 22 Avril 2013, qui a réduit le nominal des actions émises de 100 dinars à 25 dinars.

- **Provisions :**

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 7 200 000 dinars dont 1 500 000 dinars au premier semestre 2013. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars et la SMVDA RAOUDHA pour 6 700 000 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Débiteurs divers	1 872 423	2 002 033	2 829 761
- Emballages à rendre	130 240	157 690	150 190
TOTAL	2 002 663	2 159 723	2 979 951

III-3 - STOCKS:

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Matières premières	13 523 282	9 272 017	11 402 182
- Matières consommables	27 511 350	26 355 321	21 201 631
- Produits finis	6 190 890	6 100 928	7 014 991
- Marchandises	649 182	721 378	685 337
TOTAL	47 874 704	42 449 644	40 304 141

Au cours du premier semestre 2013, une provision pour dépréciation des stocks a été constituée pour 272 565 dinars. Ainsi la provision pour dépréciation des stocks est passée de 357 396 dinars en Décembre 2012 à 629 961 dinars en Juin 2013.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Clients locaux	17 084 321	18 761 178	13 522 152
- Clients étrangers	8 078 529	8 607 881	7 106 084
- Clients filiales	30 010 979	32 244 299	8 417 680
- Clients douteux	8 727 080	8 455 062	8 668 720
- Locataires d'immeubles	-46 425	-18 469	-41 578
- Effets à recevoir	4 795 244	12 232 905	22 777 129
- Clients locataires de camions	10 143	-5 257	11 124
TOTAL	68 659 871	80 277 599	60 461 311

Courant le 1^{er} semestre 2013, il a été constitué une provision pour créances douteuses pour 365 919 dinars et une reprise de provisions pour 15 361 dinars. Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 8 695 235 dinars en Décembre 2012 à 9 045 793 dinars en Juin 2013.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Charges payées d'avance	822 613	705 673	363 866
- Créances sur cessions titres (1)	515 996	315 996	615 996
- Etat impôt sur les sociétés			280 369
- Débiteurs divers	110 768	449 400	784 650
- Produits à recevoir	11 402 507	5 882 235	2 370 234
- Compte de régularisation	-16 508	-165 676	-27 183
TOTAL	12 835 376	7 187 628	4 387 932

(1) Il s'agit principalement du compte courant de la SFBT Italie.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Personnel	92 427	243 207	116 636
- Douane, consignation	22 352	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées	1 527 991	2 027 991	1 527 991
- Actions tunisiennes non cotées	1 328 450	1 328 450	1 328 450
- Billets de trésorerie et autres placements		6 400 000	
- Autres placements courants	1 027 000	1 574 000	1 167 000
TOTAL	3 998 220	11 595 000	4 162 429

- **Provision :**

Au cours du premier semestre 2013, il a été constitué une provision pour dépréciation des titres UIB pour 119 000 dinars.

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Effets à l'encaissement	2 449	2 449	3 149
- Chèques à l'encaissement	468 431	1 406 538	
- Banques	4 205 550	19 349 147	10 019 689
- C C P	6 001	5 733	6 001
- Caisses	298 905	253 023	32 780
TOTAL	4 981 336	21 016 890	10 061 619

III-8 - CAPITAUX PROPRES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Capital social	80 000 000	76 000 000	76 000 000
- Réserves légales	7 600 000	6 600 000	6 600 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	8 708 771
- Réserves pour réinvestissements exonérés	48 172 358	27 355 543	27 355 543
-Subvention d'Investissement	665 074		
- Résultats reportés	76 958 327	80 545 755	80 545 755
TOTAL	222 104 530	199 210 069	199 210 069

L'évolution de 22 894 461 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte spécial d'investissement pour 4 000 000 dinars conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2013.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2012 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Mai 2013 à savoir :

- Réserves légales : 1 000 000 dinars

-Résultats reportés : Reprise de 80 545 755 dinars de 2011 et affectation de 76 958 327 dinars en 2012, soit une diminution de 3 587 428 dinars.

- 20 816 815 dinars en réserves pour réinvestissements exonérés loi 93-120

3) La constatation de la première tranche de la subvention d'Investissement relative au troisième programme de mise à niveau (Man3) pour 665 074 dinars.

III-9 – EMPRUNTS

INSTITUTIONS FINANCIERES	Moyen terme	Court terme
- BIAT CMT 720	158 276	113 788
- BIAT CMT 3200	706 798	507 035
- BT CMT 2500	1 500 000	250 000
- BT CMT 4615	2 769 000	461 500
- ATTIJARI BANK CMT 1000	602 360	137 328
- ATTIJARI BANK CMT 2 710	597 640	428 812
- ATB CMT 2 690	538 000	269 000
- UBCI CMT 785	157 000	117 750
Total	7 029 074	2 285 213 (M1)

(M1) : Il s'agit des échéances en principal du deuxième semestre qui figurent dans la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

III-10 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
Emballages divers consignés	38 242 206	36 145 874	37 342 377
TOTAL	38 242 206	36 145 874	37 342 377

Il s'agit de casiers, de bouteilles, de fûts et de palettes consignés chez la clientèle.

III-11 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Provisions diverses	3 409 433	2 734 433	3 184 433
TOTAL	3 409 433	2 734 433	3 184 433

III-12 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Fournisseurs locaux	420 874	224 407	2 538 417
- Fournisseurs locaux en attente de factures	1 206 829	1 753 179	194 919
- Fournisseurs étrangers	8 586 960	8 626 965	8 781 807
- Effets à payer	4 093 428	5 654 312	3 899 630
- Fournisseurs, filiales	3 332 162	3 484 265	2 598 846
TOTAL	17 640 253	19 743 128	18 013 619

III-12-1- Le solde des “ Fournisseurs locaux ” est le cumul des comptes créditeurs pour 5 298 281 dinars et des comptes débiteurs pour 4 877 407 dinars.

III-12-2- Le solde des “ Fournisseurs étrangers ” est aussi le cumul des comptes créditeurs pour 8 729 339 dinars et des comptes débiteurs pour 142 379 dinars.

III-13 - AUTRES PASSIFS COURANTS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
Dettes pour acquisition des titres de participation			294 579
Dividendes et jetons de présence	1 324 804	43 469 731	1 175 522
État, impôt sur les sociétés	4 102 422	2 455 247	
État, TVA, DC et autres	25 887 365	17 390 723	13 499 580
État, retenue à la source	499 152	282 118	562 790
CNSS et organismes sociaux	- 1458 732	-1 232 042	1 829 437
Charges à payer	11 703 946	10 748 375	6 225 485
TOTAL	42 058 957	73 114 152	23 587 393

III-13-1 - ETAT, IMPOTS SUR LES SOCIETES :

Le solde du compte " État, impôts sur les sociétés " pour 4 102 422 dinars se justifie par l'estimation de l'impôt sur les sociétés au titre du 1^{er} semestre 2013 pour 6 850 600 dinars diminués des retenues à la source pour 2 748 178 dinars.

III-13-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES :

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de Juin 2013 pour 5 104 029 dinars.
- Du DC du mois de Juin 2013 pour 20 470 616 dinars.
- Des autres avances d'impôts pour 312 720 dinars.

III-13-3 - CHARGES A PAYER :

Les charges restant dues au 30 Juin 2013 sont principalement :

- Les agios bancaires, la redevance Lowenbrau, la redevance de la poste et les charges d'intérêts des crédits bancaires du 2^{ème} trimestre 2013 pour : 537 464 dinars,
- Des congés à payer et des primes du 1^{er} semestre 2013 pour : 1 949 000 dinars.
- Des provisions pour charges diverses du 1^{er} semestre 2013 pour : 94 000 dinars.
- Des provisions au cours du premier semestre 2013 pour : 9 123 482 dinars

III-14 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Banques	14 198 078	14 439 228	4 577 365
- Echéances à moins d'un an des emprunts à moyen terme	2 285 213	2 244 712	3 697 257
TOTAL	16 483 291	16 683 940	8 274 622

III-15 - REVENUS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Ventes de produits finis fabriqués par la société	116 637 353	104 853 492	226 603 110
- Ventes de marchandises (1)	20 896 645	16 711 592	35 586 107
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-1 004 164	-976 905	-2 295 213
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	544 178	547 105	1 113 623
- Travaux	27 917	15 969	76 923
- Locations	382 836	351 423	796 946
- Ventes d'articles de stock	14 309 884	7 177 214	22 122 525
- Produits des activités annexes	3 021 884	2 929 987	6 188 172
TOTAL	154 816 533	131 609 877	292 192 193

(1) Il s'agit de produits finis achetés auprès des filiales et revendus en l'état.

III-16 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Autres revenus			30 491
- Redevances pour concession brevet licence marque	12 039 955	10 151 558	21 197 688
- Autres produits accessoires	1 973 644	1 743 492	3 703 677
- Divers profits sur exercices antérieurs	166	15 575	15 575
-Reprise sur provision pour risques et charges			108 000
Reprise sur provisions pour dépréciation des comptes clients	15 361	1 666	1 666
TOTAL	14 029 126	11 912 291	25 057 097

III-17 - VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Variation des stocks de produits finis	806 998	745 909	-140 569
TOTAL	806 998	745 909	-140 569

III-18 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Achats autres marchandises	625 786	193 183	992 680
- Variation des stocks de marchandises	36 155	97 033	133 074
- Achats marchandises revendues en l'état	20 471 202	16 677 173	36 976 530
TOTAL	21 133 143	16 967 389	38 102 284

III-19 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Achats stockés matières premières et fournitures liées	38 393 868	34 323 780	77 498 401
- Achats stockés matières et fournitures consommables et emballages	41 894 302	34 342 899	68 660 293
- Achats de pièces matériels équipements travaux non stockés	55 817	88 235	207 221
- Achats non stockés de matières et fournitures	4 139 999	3 796 951	8 303 243
- Variation stocks matières premières et fournitures liées	-2 120 891	-2 333 841	-4 463 626
-Variation des approvisionnements liés à l'exploitation	-6 292 617	-5 086 713	39 392
- Remboursement droit de douane			
TOTAL	76 070 478	65 131 311	150 244 924

III-20 - CHARGES DE PERSONNEL :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Appointements et complément d'appointements	10 593 759	9 151 274	19 979 267
- Charges sociales	2 947 055	2 773 056	4 209 622
TOTAL	13 540 814	11 924 330	24 188 889

III-21 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	5 376 581	4 915 109	10 690 771
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	704 494	826 297	1 755 946
- Dotations aux provisions pour dépréciation créances clients	365 919	200 000	600 000
-Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks	272 565		
-Dotations aux provisions pour risques divers	225 000		450 000
TOTAL	6 944 559	5 941 406	13 496 717

III-22 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Publicité, publications	3 352 867	5 884 761	9 263 276
- Travaux factures aux filiales	-2 228 322	-4 288 954	-6 092 994
- Relations publiques	292 366	528 065	1 251 644
- Services extérieurs	167 257	143 113	354 347
- Autres services extérieurs	10 113 597	10 510 783	21 685 506
- Charges diverses ordinaires	2 920 055	2 702 583	7 309 401
- Impôts et taxes	807 342	650 251	1 584 964
- Divers produits sur exercices antérieurs	-444 346	-593 696	-969 383
- Autres charges liés à l'exploitation	4 926 241	4 503 997	4 362 151
- Reprises sur autres charges liées à l'exploitation	-3 967 513	-3 105 954	-3 105 954
TOTAL	15 939 544	16 934 949	35 642 958

III-23 - CHARGES FINANCIERES NETTES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Charges d'intérêts	647 880	704 815	1 317 255
- Pertes de changes	1 293 024	1 366 608	1 931 350
- Gains de changes	-416 805	-259 674	-673 079
- Provisions pour dépréciation des immob. Financières	1 619 000		1 500 000
- Divers produits financiers		-99 830	-99 830
TOTAL	3 143 099	1 711 919	3 975 696

III-24 - PRODUITS DES PLACEMENTS :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Revenus des titres de participations (1)	46 407 726	29 533 991	29 533 991
- Revenus des titres de créances			173 992
- Intérêts des comptes courants	264 027	93 830	335 392
- Produits nets sur cession de valeurs mobilières			37 500
TOTAL	46 671 753	29 627 821	30 080 875

(1) L'évolution des dividendes reçus est due principalement à :

- L'augmentation des dividendes des sociétés SEABG, SGBIA, SOSTEM, SPDIT et STBG pour 15 996 258 dinars.

III-25 - AUTRES GAINS ORDINAIRES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	5 324	28 133	28 133
- Divers autres produits et profits de l'exercice	64 463	959	4 364
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	116 578	389 979	398 528
TOTAL	186 365	419 071	431 025

III-26 - AUTRES PERTES ORDINAIRES :

	JUIN 2013	JUIN 2012	DECEMBRE 2012
- Autres charges diverses ordinaires	100 834	157 263	336 340
- Amendes et pénalités	3 803	210	1 600
TOTAL	104 637	157 473	337 940

NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 30 JUIN 2013

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la Société a choisi le modèle autorisé pour la présentation des flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **37 543 304** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat du semestre par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, l'amortissement des subventions, la plus value sur cessions d'immobilisations, le transfert de charges et les dividendes encaissés.

Ces variations et ajustements se détaillent comme suite :

Libellés	30/06/2013	31/12/2012	Variations et réajustement
Dotations aux amortissements et aux provisions	7 859 065		7 859 065
Casse de Bouteilles	704 494		704 494
Reprises de provisions	-15 361		-15 361
Variation des stocks de produits finis	6 190 890	7 014 991	824 101
Variation des stocks de matières premières	13 523 282	11 402 182	-2 121 100
Variation des stocks de matières consommables	27 511 350	21 201 631	-6 309 719
Variation des stocks de marchandises	649 182	685 337	36 155
			-7 570 563
Variation des clients et comptes rattachés	68 659 871	60 461 311	-8 198 560
Variation des emballages consignés	-38 242 206	-37 342 377	899 829
			-7 298 731
Variation des autres actifs non courants	2 002 663	2 979 951	977 288
Variation et réajustement des autres actifs courants	12 835 376	4 387 932	-8 447 444
Variation et réajustement des placements et autres actifs financiers	3 998 220	4 162 429	164 209
			-7 305 947
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	17 640 253	18 013 619	-373 366
Variation et réajustement des autres passifs courants	42 058 957	23 587 393	18 471 564
			18 098 198
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-5 324		-5 324
Moins value sur cession des immobilisations financières			
Encaissements dividendes	-38 092 433		-38 092 434
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-33 626 603
RESULTAT DE LA PERIODE			71 169 907
VARIATION 1			37 543 304

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de **942 814** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 7 487 619 dinars..
- Décaissement pour la libération des 16 632 actions souscrites à l'augmentation du capital de la S G B I A pour 1 663 200 dinars..
- Décaissement pour la souscription et la libération de 4 279 360 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 21 396 800 dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 45 950 actions à l'augmentation du capital de la PREFORME pour 4 595 000 dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 9 150 actions à l'augmentation du capital de la SMVDA pour 915 000 dinars.
- Décaissement pour la souscription et la libération de 109 200 actions à l'augmentation du capital de la S T B O pour 1 092 000 dinars.
- Encaissement des dividendes et autres distributions pour 38 092 433 dinars

VARIATION 2 : 942 814 dinars.

3 / La trésorerie liée aux activités de financement a dégagé un déficit de **53 187 114** dinars détaillé comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour : 51 918 420 dinars.
- Encaissement pour rachat des billets de trésorerie pour : 29 000 000 dinars.
- Décaissement pour souscription des billets de trésorerie pour : 29 000 000 dinars.
- Encaissement pour placement marché monétaire pour : 140 000 dinars
- Décaissement pour remboursement emprunts bancaires à moins d'un an pour : 1 408 694 dinars.

VARIATION 3 : -53 187 114 dinars.

Avis des commissaires aux comptes **Sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.) comprenant le bilan établi au 30 juin 2013, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres positifs de 293.274.437 dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à 71.169.907 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T.) au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 7 août 2013

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

**Sté Conseil & Audit *membre de*
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie**

Abdelaziz KRAMTI

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle et des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 37.775.519, un actif net de D : 37.257.617 et un bénéfice de la période de D : 367.597.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 juin 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2013 , ainsi que de la

performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au s ystème comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », l'« ATL », la « BTE » et l'« UIB »représentent, respectivement, à la clôture de la période 10.17%, 12.49%, 13.34% et 12.96% de l'actif net, se situant ainsi au -dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif

- les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clô ture de la période 6.97% du total des actifs se situant ainsi au -dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001 -2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 24 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	35 134 833,890	42 329 381,930	41 461 044,976
Obligations et valeurs assimilées		34 743 008,105	42 223 901,267	41 253 554,976
OPCVM		391 825,785	105 480,663	207 490,000
Placements monétaires et disponibilités		2 634 278,996	11 986 982,150	6 966 393,943
Disponibilités		2 634 278,996	11 986 982,150	6 966 393,943
Autres actifs		6 406,304	6 066,304	6 406,304
TOTAL ACTIF		37 775 519,190	54 322 430,384	48 433 845,223
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	52 528,137	62 590,994	65 057,813
Autres créditeurs divers	8	465 374,497	380 345,114	257 035,470
TOTAL PASSIF		517 902,634	442 936,108	322 093,283
ACTIF NET				
Capital	11	36 596 993,416	53 006 566,691	46 582 108,063
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		245,374	188,208	35,435
Sommes distribuables de l'exercice en cours		660 377,766	872 739,377	1 529 608,442
ACTIF NET		37 257 616,556	53 879 494,276	48 111 751,940
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		37 775 519,190	54 322 430,384	48 433 845,223

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	409 451,212	823 332,421	425 643,061	886 705,291	1 747 147,392
Revenus des obligations et valeurs assimilées		386 966,718	800 847,927	422 221,061	883 283,291	1 743 725,392
Revenus des titres OPCVM		22 484,494	22 484,494	3 422,000	3 422,000	3 422,000
Revenus des placements monétaires	6	52 716,392	129 099,526	56 032,600	96 923,347	240 154,951
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		462 167,604	952 431,947	481 675,661	983 628,638	1 987 302,343
Charges de gestion des placements	9	(52 528,137)	(122 691,314)	(62 594,317)	(135 645,903)	(265 463,493)
REVENU NET DES PLACEMENTS		409 639,467	829 740,633	419 081,344	847 982,735	1 721 838,850
Autres charges	10	(20 082,087)	(41 582,824)	(21 600,474)	(43 289,648)	(92 582,400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		389 557,380	788 157,809	397 480,870	804 693,087	1 629 256,450
Régularisation du résultat d'exploitation		(109 815,272)	(127 780,043)	91 259,459	68 046,290	(99 648,008)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		279 742,108	660 377,766	488 740,329	872 739,377	1 529 608,442
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		109 815,272	127 780,043	(91 259,459)	(68 046,290)	99 648,008
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(14 775,231)	(20 735,005)	(2 943,503)	(31 501,114)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		(7 185,350)	(3 685,350)	(3 759,236)	26 513,491	26 513,491
RESULTAT DE LA PERIODE		367 596,799	763 737,454	390 778,131	799 705,464	1 617 944,585

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/04 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2013</i>	<i>Période du 1/04 au 30/06/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 30/06/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	367 596,799	763 737,454	390 778,131	799 705,464	1 617 944,585
Résultat d'exploitation	389 557,380	788 157,809	397 480,870	804 693,087	1 629 256,450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 775,231)	(20 735,005)	(2 943,503)	(31 501,114)	(37 825,356)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(7 185,350)	(3 685,350)	(3 759,236)	26 513,491	26 513,491
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 443 769,676)	(1 443 769,676)	(1 763 458,944)	(1 763 458,944)	(1 763 458,944)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(8 460 023,549)	(10 174 103,162)	7 021 985,792	2 472 468,471	(4 113 512,986)
Souscriptions					
- Capital	4 472 684,454	8 736 500,751	13 465 922,660	17 837 006,430	30 902 231,820
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 944,745)	(2 037,286)	(1 859,786)	(1 925,346)	(4 701,117)
- Régularisation des sommes distribuables	81 214,845	235 066,323	411 414,885	579 805,890	906 177,744
Rachats					
- Capital	(12 790 418,461)	(18 696 534,092)	(6 689 418,480)	(15 437 048,220)	(34 921 159,580)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 170,513	1 376,335	4 544,165	4 707,909	8 235,264
- Régularisation des sommes distribuables	(222 730,155)	(448 475,193)	(168 617,652)	(510 078,192)	(1 004 297,117)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(9 536 196,426)	(10 854 135,384)	5 649 304,979	1 508 714,991	(4 259 027,345)
ACTIF NET					
En début de période	46 793 812,982	48 111 751,940	48 230 189,297	52 370 779,285	52 370 779,285
En fin de période	37 257 616,556	37 257 616,556	53 879 494,276	53 879 494,276	48 111 751,940
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	436 126	452 064	448 594	491 060	491 060
En fin de période	355 405	355 405	514 347	514 347	452 064
VALEUR LIQUIDATIVE	104,831	104,831	104,753	104,753	106,427
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	1,68%	0,77%	1,59%	3,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l'UIB FINANCE (Ex l'intermédiaire International), le dépositaire étant l'Union Internationale de Banques .

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2013 à D : 35.134.833,890 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		33 986 905,000	34 743 008,105	93,25%
Obligation de sociétés		31 772 505,000	32 562 866,272	87,40%
AIL 2009 /1	5 000	100 000,000	101 796,000	0,27%
AIL 2011/1	5 000	300 000,000	302 380,000	0,81%
AIL 2012-1	5 000	400 000,000	402 472,000	1,08%
AIL 2012-1	1 500	120 000,000	120 741,600	0,32%
AMENBANKES 2009	10 000	799 900,000	826 084,000	2,22%
AMENBANKES 2010	10 000	866 600,000	895 376,000	2,40%
AMENBANKES 2012	20 000	2 000 000,000	2 066 462,272	5,55%
ATL 2009	10 000	200 000,000	201 424,000	0,54%
ATL 2009/2	8 000	640 000,000	660 544,000	1,77%
ATL 2009/3	15 000	600 000,000	612 468,000	1,64%
ATL 2010/1	15 000	900 000,000	933 756,000	2,51%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	510 296,000	1,37%
ATL 2011	5 000	500 000,000	509 452,000	1,37%
ATL 2012-1	2 500	200 000,000	200 836,000	0,54%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	303 129,600	0,81%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	201 851,200	0,54%
ATL SUB 2008	5 000	500 000,000	519 324,000	1,39%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	800 000,000	817 776,000	2,19%
BH 2009	20 000	1 846 000,000	1 882 336,000	5,05%
BNA 2009	10 000	733 200,000	740 488,000	1,99%
BTE 2009	15 000	1 050 000,000	1 084 920,000	2,91%
BTE 2010	10 000	800 000,000	824 328,000	2,21%
BTE 2010	10 000	800 000,000	824 328,000	2,21%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 033 824,000	5,46%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	203 382,400	0,55%
BTK 2009 A	5 000	285 725,000	289 353,000	0,78%
BTK 2009 C	5 000	399 950,000	405 358,000	1,09%
BTK 2012-1 B	1 650	165 000,000	170 194,200	0,46%

CIL 2008/1	10 000	200 000,000	208 720,000	0,56%
CIL 2009/1	8 000	320 000,000	333 344,000	0,89%
CIL 2009/2	5 000	200 000,000	206 808,000	0,56%
CIL 2009/3	10 000	400 000,000	407 040,000	1,09%
CIL 2010/1	10 000	600 000,000	623 200,000	1,67%
CIL 2010/2	10 000	600 000,000	615 416,000	1,65%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	304 368,000	0,82%
CIL 2011/1	5 000	300 000,000	304 368,000	0,82%
CIL 2012/1	5 000	400 000,000	404 944,000	1,09%
PANOBE02007	1 000	40 000,000	40 467,200	0,11%
STB 2011	20 000	1 714 200,000	1 749 496,000	4,70%
TL 2008/1	3 000	60 000,000	63 129,600	0,17%
TL 2008/2	8 000	160 000,000	164 921,600	0,44%
TL 2008/3	5 000	100 000,000	102 192,000	0,27%
TL 2009/2	5 000	200 000,000	202 112,000	0,54%
TL 2010/1	10 000	400 000,000	401 256,000	1,08%
TL 2010/2	5 000	300 000,000	307 256,000	0,82%
TL 2011/1	10 000	600 000,000	601 392,000	1,61%
TL 2011/2	5 000	400 000,000	412 780,000	1,11%
TL 2012/1 CA	5 000	400 000,000	401 780,000	1,08%
TL 2013	2 500	250 000,000	252 302,000	0,68%
TL 2013 TV	2 500	250 000,000	252 098,000	0,68%
TLSUB2009	3 000	120 000,000	124 147,200	0,33%
TLSUB2010	5 000	300 000,000	304 232,000	0,82%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	301 387,200	0,81%
UIB 2009/1 A	20 000	1 400 000,000	1 456 224,000	3,91%
UIB 2009/1 B	13 000	1 039 870,000	1 083 622,800	2,91%
UIB 2009/1 B	7 000	559 930,000	583 489,200	1,57%
UIB 2011/1 A	15 000	1 350 000,000	1 396 944,000	3,75%
UIB 2011/1 A	500	45 000,000	46 564,800	0,12%
UIB 2011/2	3 000	257 130,000	262 184,400	0,70%
Bons du trésor assimilables		2 214 400,000	2 180 141,833	5,85%
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	2 000	2 214 400,000	2 180 141,833	5,85%
Titre OPCVM		400 097,294	391 825,785	1,05%
FINA O SICAV	3 835	400 097,294	391 825,785	1,05%
Total		34 387 002,294	35 134 833,890	94,30%
Total par rapport au total des actifs			93,01%	

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013 à D : 409.451,212 contre D : 425.643,061 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2013	Trimestre 2 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>359 442,335</u>	<u>346 329,622</u>
- Intérêts	359 442,335	346 329,622
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>27 524,383</u>	<u>75 891,439</u>
- Intérêts des BTA	27 524,383	75 891,439
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>22 484,494</u>	<u>3 422,000</u>
- Dividendes	22 484,494	3 422,000
TOTAL	409 451,212	425 643,061

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013 à D : 52.716,392 contre D : 56.032,600, pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 2 2013	Trimestre 2 2012
Intérêts des dépôts à vue	41 082,518	47 625,319
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	8 407,281
Intérêts des billets de trésorerie	11 633,874	-
TOTAL	52 716,392	56 032,600

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à D : 52.528,137 contre D : 62.590,994 au 30/06/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Gestionnaire	52 528,137	62 590,994
	<u>52 528,137</u>	<u>62 590,994</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2013 à D : 465.374,497 contre D : 380.345,114 au 30/06/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Redevance du CMF	3 040,513	4 139,142
Dividendes à payer	443 128,636	346 743,124
Commissaire aux comptes	8 223,804	18 980,792
Autres opérateurs créditeurs	8 571,219	9 056,645
Retenue à la source	2 066,388	603,530
TCL	343,937	821,881
	<u>465 374,497</u>	<u>380 345,114</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2013 à D : 52.528,137 contre D : 62.594,317 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	52 528,137	62 594,317
	<u>52 528,137</u>	<u>62 594,317</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2013 à D : 20.082,087 contre D : 21.600,474 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>30/06/2013</u>	<u>30/06/2012</u>
Redevance du CMF	10 505,310	12 518,492
Commissaire aux comptes	3 989,076	3 490,396
Jetons de présence	2 094,274	2 094,274
TCL	997,269	1 246,609
Autres	2 496,158	2 250,703
	<u>20 082,087</u>	<u>21 600,474</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	46 582 108,063
Nombre de titres	452 064
Nombre d'actionnaires	400

Souscriptions réalisées

Montant	8 736 500,751
Nombre de titres émis	84 785
Nombre d'actionnaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(18 696 534,092)
Nombre de titres rachetés	(181 444)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 735,005)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(3 685,350)
Régularisation des sommes non distribuables	(660,951)

Capital au 30-06-2013

Montant	36 596 993,416
Nombre de titres	355 405
Nombre d'actionnaires	385

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNIVERS ACTIONS SICAV » au 30 Juin 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 487 348 dinars et un déficit net de la période de <76 033> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS ACTIONS SICAV» au 30 Juin 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 31 Juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

UBCI UNIVERS Actions SICAV
BILAN
 Arrêté le 30/06/2013 en (DT)

ACTIFS		Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	<u>1 970 931,055</u>	<u>2 013 679,891</u>	<u>1 554 337,337</u>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		<u>1 970 931,055</u>	1 893 482,539	1 554 337,337
b-	Autres valeurs		0,000	120 197,352	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	<u>516 417,320</u>	<u>426 892,675</u>	<u>413 064,971</u>
a-	Placements monétaires		193 477,068	339 949,465	345 690,874
b-	Disponibilités		322 940,252	86 943,210	67 374,097
AC3	Créances d'exploitations	3.3	<u>0,000</u>	<u>3 046,368</u>	<u>0,000</u>
	Créances d'exploitations		0,000	3 046,368	0,000
TOTAL ACTIF			<u>2 487 348,375</u>	<u>2 443 618,934</u>	<u>1 967 402,308</u>
PASSIF			30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	<u>8 418,210</u>	<u>8 736,827</u>	<u>7 449,797</u>
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	<u>14 161,086</u>	<u>12 400,620</u>	<u>18 713,883</u>
TOTAL PASSIF			<u>22 579,296</u>	<u>21 137,447</u>	<u>26 163,680</u>
CP 1	Capital	3.6	<u>2 479 199,735</u>	<u>2 433 000,139</u>	<u>1 946 514,996</u>
	Capital en nominal		<u>2 430 400,000</u>	<u>2 214 500,000</u>	<u>1 938 800,000</u>
	Capital en début de période		1 938 800,000	2 861 900,000	2 861 900,000
	Emission en nominal		801 400,000	1 000,000	1 000,000
	Rachat en nominal		-309 800,000	-648 400,000	-924 100,000
	Sommes non distribuables		<u>48 799,735</u>	<u>218 500,139</u>	<u>7 714,996</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		7 714,996	129 231,908	129 231,908
	Sommes non distribuables exercice en cours		41 084,739	89 268,231	-121 516,912
CP 2	Sommes distribuables	3.7	<u>-14 430,656</u>	<u>-10 518,652</u>	<u>-5 276,368</u>
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-6 614,237	21,136	18,503
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		-7 816,419	-10 539,788	-5 294,871
ACTIF NET			<u>2 464 769,079</u>	<u>2 422 481,487</u>	<u>1 941 238,628</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			<u>2 487 348,375</u>	<u>2 443 618,934</u>	<u>1 967 402,308</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UBCI UNIVERS ACTION SICAV
Arrêté le 30/06/2013 en (DT)

	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-76 033,128</u>	<u>21 525,736</u>	<u>73 800,016</u>	<u>134 472,201</u>	<u>-47 460,600</u>
a- Résultat d'exploitation	5 739,651	-5 348,651	-117,064	-13 208,152	-7 348,072
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-114 501,417	-19 608,724	-149 252,607	-325 332,196	-556 250,262
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 311,286	50 146,737	224 867,449	477 235,800	522 150,360
d- Frais de négociation	-2 582,648	-3 663,626	-1 697,762	-4 223,251	-6 012,626
<u>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 363,095</u>	<u>-7 363,095</u>	<u>-7 363,095</u>
<u>AN3- TRANSACTION SUR LE CAPITAL</u>	<u>285 371,501</u>	<u>502 004,715</u>	<u>-438 636,300</u>	<u>-705 259,730</u>	<u>-1 004 569,788</u>
a- Souscriptions	<u>535 656,386</u>	<u>819 464,410</u>	<u>1 105,380</u>	<u>1 105,380</u>	<u>1 105,380</u>
- Capital	526 800,000	801 400,000	1 000,000	1 000,000	1 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	13 846,929	24 528,323	109,416	109,416	109,416
- Régularisation des sommes distribuables	-4 990,543	-6 463,913	-4,036	-4,036	-4,036
b- Rachats	<u>-250 284,885</u>	<u>-317 459,695</u>	<u>-439 741,680</u>	<u>-706 365,110</u>	<u>-1 005 675,168</u>
- Capital	-244 800,000	-309 800,000	-396 000,000	-648 400,000	-924 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-7 762,049	-10 317,971	-44 769,876	-58 521,538	-81 513,800
- Régularisation des sommes distribuables	2 277,164	2 658,276	1 028,196	556,428	-61,368
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>209 338,373</u>	<u>523 530,451</u>	<u>-372 199,379</u>	<u>-578 150,624</u>	<u>-1 059 393,483</u>
<u>AN4- ACTIF NET</u>					
a- En début de période	2 255 430,706	1 941 238,628	2 794 680,866	3 000 632,111	3 000 632,111
b- En fin de période	2 464 769,079	2 464 769,079	2 422 481,487	2 422 481,487	1 941 238,628
-					
<u>AN5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a- En début de période	21 484	19 388	26 095	28 619	28 619
b- En fin de période	24 304	24 304	22 145	22 145	19 388
-					
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>101,414</u>	<u>101,414</u>	<u>109,391</u>	<u>109,391</u>	<u>100,125</u>
-					
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-13,63%</u>	<u>2,60%</u>	<u>9,83%</u>	<u>9,32%</u>	<u>-4,19%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		1 746 233,152	1 970 931,055	79,24%
ADWYA	16 400	131 211	126 493	5,09%
ARTES	16 500	128 289	128 601	5,17%
ARTES NG13	2 718	20 659	19 271	0,77%
ATB	9 000	31 955	40 491	1,63%
ATL	17 000	30 736	52 870	2,13%
ATL N2	8 936	33 588	25 378	1,02%
ATTIJARI BANK	8 900	129 157	154 940	6,23%
BIAT	2 500	129 718	166 900	6,71%
BT	16 000	60 608	147 792	5,94%
CARTHAGECEMENT	48 027	172 849	181 206	7,29%
MONOPRIX	7 400	114 366	201 872	8,12%
OTH	26 000	169 000	171 262	6,89%
POULINA GP HOLD	14 000	90 984	85 414	3,43%
SITS	21 000	67 089	60 795	2,44%
SOPAT	14 973	36 923	35 756	1,44%
STAR	950	125 568	131 459	5,29%
TELNET	20 000	158 620	129 600	5,21%
TPR	13 000	63 880	61 529	2,47%
<u>Droits</u>				
BT DA13	16 000	49 600	48 000	1,93%
TPR DA13	13 024	1 433	1 302	0,05%
TOTAL		1 746 233,152	1 970 931,055	79,24%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012
Revenus des Actions et valeurs assimilées	15 061,600	12 335,460
Revenus des titres OPCVM	3 824,695	0,000
TOTAL	<u>18 886,295</u>	12 335,460

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 516 417,320 DT et s'analyse comme suit :

	30/06/2013
Placements monétaires (1)	193 477,068
Disponibilités	322 940,252
Total	516 417,320

(1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% l'Actif
BTCT					
BTCT 250314 52S	12/03/2013	200	191 552,533	193 477,068	7,78%
TOTAL			191 552,533	193 477,068	7,78%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012
Intérêts des bons de trésor	1 581,306	2 708,354
Total revenus des placements monétaires	1 581,306	2 708,354

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
AC 2	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>3 046,368</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	3 046,368

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 418,210</u>	<u>8 736,827</u>
	Frais du Gestionnaire	1 499,224	1 589,342
	Frais du Dépositaire	599,675	623,808
	Frais du Distributeur	6 319,311	6 523,677

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>14 161,086</u>	<u>12 400,620</u>
	Etat retenue à la source	2 568,000	2 400,000
	Redevance CMF	202,414	193,950
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des charges à payer ex en	10 370,033	11 077,596
	Charges payées sur exercice en cours	1 020,639	-1 270,926

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant	1 938 800,000
* Nombre de titres en circulation	19 388
* Nombre d'actionnaires	29
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	801 400,000
* Nombre de titres émis	8 014
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	309 800,000
* Nombre de titres rachetés	3 098
<u>Capital au 30/06/2013</u>	
* Volume	2 430 400,000
* Nombre de titres en circulation	24 304
* Nombre d'actionnaires	70

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2012 au 30/06/2013 s'élève à 523 530,451 dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 30/06/2013 est de 24 304 contre 19 388 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 946 514,996</u>	<u>1 946 514,996</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>801 400,000</u>	<u>801 400,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-309 800,000</u>	<u>-309 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>41 084,739</u>	<u>26 654,083</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	26 874,387	26 874,387
- Régularisation sommes non distribuables	14 210,352	14 210,352
- Sommes distribuables de la période		-14 430,656
<u>Montant fin de période au 30/06/2013</u>	<u>2 479 199,735</u>	<u>2 464 769,079</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2013 s'élèvent à (14 430,656 DT) contre (10 518,652 DT) au 30/06/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012
Sommes distribuables	<u>-14 430,656</u>	<u>- 10 518,652</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs	-6 614,237	21,136
Sommes distribuables de l'exercice en cours	-7 816,419	-10 539,788

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

	Libelle	Période du 01/04/13 au 30/06/13	Période du 01/04/12 au 30/06/12
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>8 422,011</u>	<u>8 737,427</u>
	Rémunération du Gestionnaire	2 406,289	2 496,407
	Rémunération du Dépositaire	601,576	624,108
	Rémunération du Distributeur	5 414,146	5 616,912

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,2% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

	Libelle	Période du 01/04/13 au 30/06/13	Période du 01/04/12 au 30/06/12
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>6 305,939</u>	<u>6 423,451</u>
	Redevance CMF	601,576	624,108
	Services bancaires et assimilés	490,700	285,488
	Charges diverses	0,000	5,658
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
	Dotations aux provisions	5 213,663	5 508,197

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 Juin 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 483 220 dinars et un résultat déficitaire de la période de <13 168> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 31 Juillet 2013

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
BILAN
 Arrêté le 30/06/2013 en (DT)

ACTIFS		Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	<u>1 173 843,961</u>	<u>1 511 245,693</u>	<u>1 156 096,384</u>
a-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		460 554,275	581 397,885	463 433,716
b-	Obligations et valeurs assimilées		713 289,686	832 306,504	629 968,338
c-	Autres valeurs		0,000	97 541,304	62 694,330
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	<u>309 155,216</u>	<u>591 818,540</u>	<u>359 548,803</u>
a-	Placements monétaires		145 107,802	291 385,256	296 306,463
b-	Disponibilités		164 047,414	300 433,284	63 242,340
AC3	Créances d'exploitations	3.3	<u>0,000</u>	<u>1 701,279</u>	<u>0,000</u>
	Créances d'exploitations		0,000	1 701,279	0,000
AC4	Autres Actifs	3.3	<u>220,424</u>	<u>421,918</u>	<u>0,000</u>
	Autres Actifs		220,424	421,918	0,000
TOTAL ACTIF			<u>1 483 219,601</u>	<u>2 105 187,430</u>	<u>1 515 645,187</u>
PASSIF			30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	<u>4 863,273</u>	<u>4 607,629</u>	<u>4 300,438</u>
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	<u>9 478,457</u>	<u>15 036,792</u>	<u>19 472,298</u>
TOTAL PASSIF			<u>14 341,730</u>	<u>19 644,421</u>	<u>23 772,736</u>
CP 1	Capital	3.6	<u>1 464 606,738</u>	<u>2 077 237,686</u>	<u>1 477 513,886</u>
	Capital en nominal		<u>1 457 200,000</u>	<u>2 032 800,000</u>	<u>1 498 600,000</u>
	Capital en début de période		1 498 600,000	2 006 300,000	2 006 300,000
	Emission en nominal		0,000	37 500,000	118 900,000
	Rachat en nominal		-41 400,000	-11 000,000	-626 600,000
	Sommes non distribuables		<u>7 406,738</u>	<u>44 437,686</u>	<u>-21 086,114</u>
	Sommes non distribuables exercices antérieurs		-21 086,114	12 076,262	12 076,262
	Sommes non distribuables exercice en cours		28 492,852	32 361,424	-33 162,376
CP 2	Sommes distribuables	3.7	<u>4 271,133</u>	<u>8 305,323</u>	<u>14 358,565</u>
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,922	13,722	10,116
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 269,211	8 291,601	14 348,449
ACTIF NET			<u>1 468 877,871</u>	<u>2 085 543,009</u>	<u>1 491 872,451</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			<u>1 483 219,601</u>	<u>2 105 187,430</u>	<u>1 515 645,187</u>

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 30/06/2013 en (DT)

	Note	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1				
a-	Dividendes	4 489,500	4 489,500	7 762,837	7 762,837	18 102,487
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 393,886	14 250,848	8 617,633	16 684,965	33 980,466
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	1 185,980	2 781,764	2 321,447	4 893,688
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	13 069,366	21 522,112	18 701,917	29 341,490	61 897,848
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	-3 349,116	-6 715,183	-4 608,229	-9 181,464
	- Revenu net des placements	9 720,250	14 806,929	14 093,688	20 160,026	43 576,693
CH 2	Autres charges	3.9	-5 330,659	-10 509,813	-5 953,935	-11 863,041
	RESULTAT D'EXPLOITATION	4 389,591	4 297,116	8 139,753	8 296,985	19 447,864
	Régularisation du résultat d'exploitation		-27,905	-27,905	-5,248	-5,384
	Sommes distribuables de la période	4 361,686	4 269,211	8 134,505	8 291,601	14 348,449
PR 4	- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		27,905	27,905	5,248	5,384
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-26 466,354	562,290	-33 870,490	-91 733,018
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 541,714	29 191,633	50 379,449	124 849,832
	Frais de négociation		-633,350	-1 104,136	-364,572	-1 490,941
	Résultat non distribuable		-17 557,990	28 649,787	16 144,387	31 625,873
	Résultat net de la période		-13 168,399	32 946,903	24 284,140	39 922,858

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Arrêté le 30/06/2013 en (DT)

	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 30/06/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-13 168,399</u>	<u>32 946,903</u>	<u>24 284,140</u>	<u>39 922,858</u>	<u>-18 848,378</u>
a- Résultat d'exploitation	4 389,591	4 297,116	8 139,753	8 296,985	19 447,864
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-26 466,354	562,290	-33 870,490	-91 733,018	-156 262,112
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	9 541,714	29 191,633	50 379,449	124 849,832	120 342,003
d- Frais de négociation	-633,350	-1 104,136	-364,572	-1 490,941	-2 376,133
<u>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>-24 759,270</u>	<u>-24 759,270</u>	<u>-24 759,270</u>
<u>AN3- TRANSACTION SUR LE CAPITAL</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>-41 981,507</u>	<u>32 716,870</u>	<u>27 613,070</u>	<u>-507 286,252</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	38 874,170	38 874,170	122 454,062
- Capital	0,000	0,000	37 500,000	37 500,000	118 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	909,261	909,261	2 337,659
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	464,909	464,909	1 216,403
b- Rachats	-41 981,507	-41 981,507	-6 157,300	-11 261,100	-629 740,314
- Capital	-41 400,000	-41 400,000	-6 000,000	-11 000,000	-626 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-156,935	-156,935	-130,830	-173,710	2 796,207
- Régularisation des sommes distribuables	-424,572	-424,572	-26,470	-87,390	-5 936,521
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-69 109,882</u>	<u>-22 994,580</u>	<u>32 241,740</u>	<u>42 776,658</u>	<u>-550 893,900</u>
<u>AN4- ACTIF NET</u>					
a- En début de période	1 537 987,753	1 491 872,451	2 053 301,269	2 042 766,351	2 042 766,351
b- En fin de période	1 468 877,871	1 468 877,871	2 085 543,009	2 085 543,009	1 491 872,451
<u>AN5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a- En début de période	14 986	14 986	20 013	20 063	20 063
b- En fin de période	14 572	14 572	20 328	20 328	14 986
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>100,801</u>	<u>100,801</u>	<u>102,594</u>	<u>102,594</u>	<u>99,551</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-3,40%</u>	<u>4,47%</u>	<u>4,73%</u>	<u>3,92%</u>	<u>-1,03%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-06-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30-06-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>387 815,966</u>	<u>460 554,275</u>	<u>31,05%</u>
ARTES	2 500	14 375,000	19 485,000	1,31%
ARTES NG13	500	3 825,000	3 545,000	0,24%
ATB	5 800	25 330,257	26 094,200	1,76%
ATL	10 058	14 842,297	31 280,380	2,11%
ATL N2	4 728	17 771,370	13 427,520	0,91%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	60 931,500	4,11%
BIAT	800	41 434,156	53 408,000	3,60%
BT	5 400	30 278,128	49 879,800	3,36%
CARTHAGECEMENT	4 900	18 554,000	18 487,700	1,25%
MONOPRIX	1 600	16 960,460	43 648,000	2,94%
OTH	8 500	55 250,000	55 989,500	3,77%
SOPAT	7 000	17 360,000	16 716,000	1,13%
TELNET	4 738	38 453,500	30 702,240	2,07%
TPR	4 295	15 192,136	20 328,235	1,37%
<u>Droits</u>				
BT DA13	5 400	16 740,000	16 200,000	1,09%
TPR DA13	4 312	474,320	431,200	0,03%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0%</u>
<u>Obligations Privées</u>		<u>429 858,652</u>	<u>435 945,220</u>	<u>29,39%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	60 000,000	60 255,960	4,06%
ATL2009/3	1 000	40 000,000	40 831,233	2,75%

BHSUB07	200	8 070,652	8 263,326	0,56%
BNASUB09	1 700	124 644,000	125 897,953	8,49%
BTK09 CAT(A)	1 000	57 144,000	57 869,526	3,90%
SIHM 2008	1 000	60 000,000	62 457,600	4,21%
UBCI 2013	800	80 000,000	80 369,622	5,42%
BTA		268 750,000	277 344,466	18,70%
BTA022015	20	20 000,000	20 438,795	1,38%
BTA102013	150	150 630,000	155 914,438	10,51%
BTA102015	100	98 120,000	100 991,233	6,81%
TOTAL		1 086 424,618	1 173 843,961	79,14%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012
Revenus des Actions et valeurs assimilées	4 489,500	4 484,800
Revenus des titres OPCVM	0,000	3 278,037
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 393,886	8 617,633
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	3 101,479	3 994,521
Revenus des obligations privées	4 292,407	4 623,112
TOTAL	11 883,386	16 380,470

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solded de cette rubrique s'élève au 30/06/2013 à 309 155,216 DT et s'analyse comme suit :

	30/06/2013
Placements monétaires (1)	145 107,802
Disponibilités	164 047,414
Total	309 155,216

(1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	% l'Actif
BTCT					
BTCT 250314 52S	14/03/2013	150	143 664,400	145 107,802	9,78%
TOTAL			143 664,400	145 107,802	9,78%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/04/2012 au 30/06/2012
Intérêts des bons de trésor	1 185,980	2 321,447
Total revenus des placements monétaires	1 185,980	2 321,447

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>1 701,279</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	1 701,279
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>220,424</u>	<u>421,918</u>
	RàS sur BTA	220,424	421,918

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>4 863,273</u>	<u>4 607,629</u>
	Frais du Gestionnaire	502,364	691,236
	Frais du Dépositaire	370,228	511,728
	Frais du Distributeur	3 990,681	3 404,665

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/06/2013	30/06/2012
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>9 478,457</u>	<u>15 036,792</u>
	Etat retenue à la source	2 736,000	2 400,000
	Redevance CMF	120,720	165,437
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	9 632,820	10 731,421
	Charges payer ex. en cours	-3 011,083	1 739,934

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant	1 498 600
* Nombre de titres en circulation	14 986
* Nombre d'actionnaires	14

Souscriptions Réalisées

* Volume	0,000
* Nombre de titres émis	0

Rachats Effectués

* Volume	41 400,000
* Nombre de titres rachetés	414

Capital au 30/06/2013

	1 457
* Volume	200,000
* Nombre de titres en circulation	14 572
* Nombre d'actionnaires	12

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2012 au 30/06/2013 s'élève à (22 994,580) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/06/2013 est de 14 572 contre 14 986 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 477 513,886</u>	<u>1 477 513,886</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-41 400,000</u>	<u>-41 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>28 492,852</u>	<u>32 763,985</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	28 649,787	28 649,787
- Régularisation sommes non distribuables	-156,935	-156,935
- Sommes distribuables de la période		4 271,133
<u>Montant fin de période au 30/06/2013</u>	<u>1 464 606,738</u>	<u>1 468 877,871</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/06/2013 s'élèvent à 4 271,133 DT contre 8 305,323 DT au 30/06/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2013	30/06/2012
Sommes distribuables	<u>4 271,133</u>	<u>8 305,323</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs	1,922	13,722
Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 269,211	8 291,601

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

	Libelle	Période du 01/04/13 au 30/06/13	Période du 01/04/12 au 30/06/12
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3 349,116</u>	<u>4 608,229</u>
	Rémunération du Gestionnaire	502,364	691,236
	Rémunération du Dépositaire	372,128	512,028
	Rémunération du Distributeur	2 474,624	3 404,965

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,2% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

	Libelle	Période du 01/04/13 au 30/06/13	Période du 01/04/12 au 30/06/12
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>5 330,659</u>	<u>5 953,935</u>
	Redevance CMF	372,128	512,028
	Services bancaires et assimilés	115,511	105,841
	Charges diverses	0,000	0,000
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
	Dotations aux provisions	4 843,020	5 336,066